

16 Le greffier ou le responsable de l'organe compétent a recu le formulaire sous le numéro 06196/2017 du registre chronologique des dépôts.

17 La régularité de la demande a été vérifiée en application de l'article 44 de l'Acte uniforme portant sur le droit commercial général par le Greffier ou le responsable de l'organe compétent qui a :

- Immatriculé au RCCM la personne physique sous le numéro CI-ABJ-2017-A-05648 et délivré un accusé d'enregistrement
 Rejeté la demande au(x) motif(s)

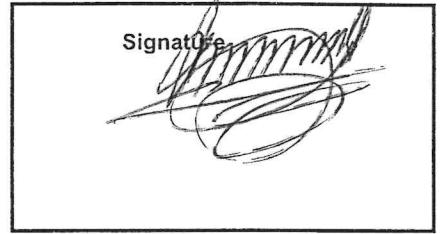
Intercalaire (s) complétant la rubrique (s) n° (s)

OUI NON (si OUI, nombre de pages intercalaires : -----)

Fait, à ABIDJAN Le 24/03/2017 (JJ/MM/AAAA)
signature du Greffier (Nom, prénoms, titre et juridiction) ou du responsable de l'organe compétent :



Me AMIN A. Cathérine
Administrateur
des Greffes et Parquets



(En cas de rejet de la demande par le greffier ou le responsable de l'organe compétent) Le demandeur atteste que le présent formulaire y compris le(s) intercalaire(s) y relatifs (s'il y a lieu) comportant les motifs du rejet de sa demande lui a été remis le _____ et reconnaît que cette remise vaut notification de ce rejet. (Signature du Demandeur)

JJJ/MM/AAAA

